

Présents : tous les conseillers municipaux

2017-31 ADOPTION D'UN AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P.) ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), à procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des E.R.P. et I.O.P. de la commune, réalisé par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, a montré que certains E.R.P. et I.O.P. n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014. Les E.R.P. ou I.O.P. en conformité doivent faire l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au Préfet (bâtiments construits après 2007).

Le montant estimatif des travaux s'élève à 30 720€ T.T.C, sachant que les travaux Mairie (1 020 € T.T.C) et salle d'exposition (1 320 € T.T.C.) sont à déduire et que de nombreux aménagements peuvent être réalisés en interne. Par ailleurs, Madame le Maire propose de demander une dérogation concernant les toilettes publiques situées au cœur du bourg.

La commune a élaboré son Ad'AP sur 2 ans étant entendu qu'une partie de la signalétique est déjà mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- CONCERNANT la mise aux normes des toilettes publiques dont le coût estimatif s'élève à 8 220 € T.T.C. et de la configuration des lieux (pente), décide de demander une dérogation afin de ne pas aménager les lieux, le coût étant démesuré par rapport au service rendu. Le coût prévisible de l'ensemble des travaux serait ainsi ramené à 20 160 €.
- CONCERNANT le point lecture de ne pas effectuer les travaux, ce dernier n'étant plus en activité à ce jour.
- APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité programmé pour mettre en conformité les E.R.P. et I.O.P. de la commune tel que présenté ;
- AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet
- AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

2017- 32 CONTRATS DE TRAVAIL - SECRETARIAT ET ECOLE

Secrétariat :

Considérant la demande de mutation de Dany FLÉCHARD avec pour date de départ de la collectivité le 1er septembre 2017 ; madame le Maire propose de prévoir son remplacement par un fonctionnaire, quel que soit son grade (sauf de catégorie A). Toutefois, **considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et l'article 3-3 modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;**

Le Conseil Municipal:

accepte la proposition de recruter un titulaire.

Souhaite créer le cas échéant un poste de contractuel de 12 mois à temps complet et autorise Madame le Maire à signer le contrat de travail.

Accepte le principe de prévoir une période de transition (travail en binôme), le remplacement à partir du 15 juillet.

Contrat école : précision

Compte tenu de la suppression possible des temps d'activités périscolaires et un rappel des termes de la délibération du 04 avril 2017, il est nécessaire de préciser que le contrat sera de 20 h 30 à 26 h 75 maximum.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à adapter le cas échéant les heures de contrat, étudie les candidatures et propose des entretiens à certaines personnes.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter ces conditions.

2017- 33 COUPE SANITAIRE DE SAPINS AU STADE

Considérant la prolifération des chenilles urticantes au stade, et suite à la demande de membres du bureau du Sporting Club Hamois, il est nécessaire de procéder à une coupe sanitaire des sapins contaminés derrière les vestiaires. Un devis est étudié. Une coupe des arbres dans l'allée de l'étang (des deux côtés surtout à gauche à partir de l'entrée pour pallier au risque de chute) est également à prévoir. Un repeuplement est prévu. La décision est reportée.

2017-34 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS/ORGANISMES EXTERIEURS

Madame le Maire dresse la liste des associations et organismes qui demandent une subvention au titre de 2017 et qui ne génèrent pas d'activité sur la commune. Pas de nouveaux versements.

2017- 35 REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL : RÉPARTITION DES FRAIS 2015/2016

La commune de Loupfougères doit à la commune de Le Ham la somme de 2 175.78 € -article 74741.

2017- 36 PROPOSITION D'INSTAURATION D'UNE REGLEMENTATION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL - DIVERS

Projet règlement du cimetière

IL est proposé d'instaurer une réglementation dans le cimetière communal (fermeture du cimetière par exemple avec horaires d'ouverture, mais difficultés de mise en place) chiffons à l'entrée). Sujet reporté

Jardin du souvenir

Il a été modifié pour le dépôt des cendres : une grille de réception et une cavité de réception ont été installées. Enfin un support pour les plaques de commémoration devra être installé ; la commission se rendra dans d'autres cimetières avant achat ira en voir dans d'autres cimetière et l'achat sera fait.

2017- 37 INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Octroi de la somme de 97.56 € brut, au titre de 2017 à M. Gérard MARTINELLI.

2017-38 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A UN VOYAGE SCOLAIRE POUR UN ENFANT DE PRIMAIRE- ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

Demande de participation financière à un voyage scolaire pour un enfant hamois scolarisé en classe [REDACTED]. En principe, les demandes sont refusées, mais ici il s'agit d'un contexte particulier dans la mesure où l'enfant n'a pas le choix de l'établissement car il bénéficie d'une scolarité en enseignement adapté, non proposée au sein du R.P.I. Suite à un vote à bulletins secrets, (sortie de Madame TRILLARD) la somme de 110 € sera attribuée à la commune de Villaines-La-Juhel (Blancs : 2 voix pour 110 € : 7 voix pour 100 € : 1 voix - article 6574.

2017- 39 DECISIONS MODIFICATIVES 2017/01 et 2017/02

7.10 décisions budgétaires

Annulation lagunes

Section fonctionnement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
673 (67)	Mandats annulés	+ 2 212.84 €	
022	Dépenses imprévues	- 2 212.84 €	
Pour mémoire budget primitif		462 836 €	462 836 €
Total section fonctionnement		462 836 €	462 836 €

Territoire Energie

Section Investissement

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21538 (041)	Autres réseaux	+384 €	
10222 (10)	F.C.T.V.A.	- 384 €	-
Pour mémoire budget primitif		158 245€	158 245 €
Total section investissement		158 245 €	158 245 €

2017-40 CONVENTIONS A.L.S.H.

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que comme chaque année, un accueil de loisirs est prévu sur le territoire , et au Ham en particulier. Toutefois, compte tenu du faible nombre d'inscriptions en 2016, il est possible que les activités aient lieu à Villaines-La-Juhel si le nombre d'inscrits en 2017 en semaines complètes est inférieur à 10 enfants. Dans le cas

contraire, les enfants seraient accueillis matin et soir au Ham et transportés par navettes. En outre, la commune de Villaines, exceptionnellement, une mise à disposition d'un agent (Valérie BLANC) sera mise en place pour assurer la confection des repas sur son site pendant le mois de centre (une soixantaine de repas).

Conseil d'école

Madame le Maire fait un compte-rendu du Conseil d'école, il n'y a pas de remarques particulières et aucun achat ou travaux prévus suite à ce dernier.

Il n'y a aucune candidature reçue pour le service civique.

Le conseil municipal remercie Mme VERAQUIN qui utilise son portable personnel et permet d'éviter l'achat d'un ordinateur. Le tableau numérique et le tableau blanc sont en cours d'acquisition ou de livraison.

Mise en vente du Presbytère

Une pancarte sera placée par l'office notarial Léoni-Vazeille

PLUi valant S.C.O.T: les dossiers agricoles ont été distribués et sont en cours de récupération.

Visite de Mme Elisabeth DOINEAU à la Mairie le mardi 06 juin à 16 h 30 à la Mairie

Soirée grill R.P.I. le 17 juin

Eglise: le ménage est assuré ponctuellement par l'agent communal, ou le Maire et les adjoints, étant rappelé que les bénévoles sont invités à se dévouer; c'est pourquoi il sera laissé à disposition un balai et des pelles